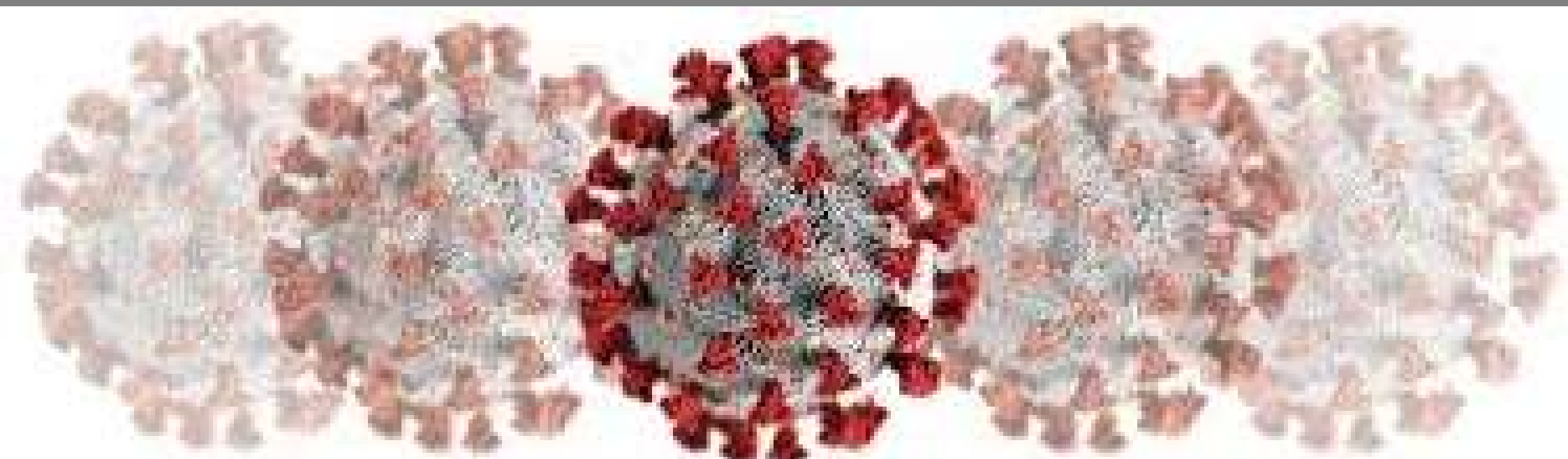




TONY BLAIR
INSTITUTE
FOR GLOBAL
CHANGE

Covid-19 – Guide de sécurité sur le lieu de travail

Avril 2020



4 étapes proposées pour un environnement de travail sûr



Il s'agit d'un document purement indicatif et les considérations doivent être adaptées au contexte en fonction de la faisabilité.

1

Élaborer un plan de préparation et de réponse

- Intégrer les directives et règlements du Ministère de la Santé dans les plans spécifiques appliqués sur le lieu de travail.
- Ces plans doivent prendre en compte et traiter les niveaux de risque associés aux différents lieux de travail et aux tâches effectuées par les employés sur ces sites.
- Suivre les recommandations du Ministère de la Santé concernant l'élaboration de plans d'urgence et de poursuite des activités pour gérer les situations susceptibles de survenir à la suite d'une épidémie.

2

Mettre en œuvre un plan de prévention des infections

- Exiger un lavage des mains régulier et complet, notamment en mettant à la disposition des employés, des clients et des visiteurs du lieu de travail un endroit où ils peuvent se laver les mains. Si le savon et l'eau courante ne sont pas immédiatement disponibles, fournir du gel hydroalcoolique contenant au moins 60 % d'alcool.
- Encourager les employés à rester chez eux s'ils sont malades et à respecter les consignes relatives à la manière de respirer, et les dissuader d'utiliser les téléphones, tables de travail, bureaux ou autres outils et équipements de travail de leurs collègues, lorsque cela est possible.
- Améliorer les pratiques d'entretien ménager, y compris le nettoyage et la désinfection réguliers des surfaces, des équipements et des autres objets présents sur le lieu de travail.

3

Identifier et isoler les personnes malades

- Instaurer un contrôle de la température et un questionnaire d'évaluation aux points d'entrée des sites et élaborer des politiques et des procédures permettant aux employés de signaler et d'isoler les personnes malades ou celles présentant des symptômes.
- Prendre des mesures pour limiter la propagation des sécrétions respiratoires d'une personne susceptible d'être atteinte de Covid-19. Fournir un masque facial, si cela est possible et disponible, et demander à la personne de le porter.
- Isoler les cas présumés séparément des cas confirmés afin de prévenir toute nouvelle transmission, notamment sur les lieux de travail dans lesquels se déroulent des activités de dépistage, de catégorisation ou de soins médicaux, en utilisant une barrière permanente (p. ex. un mur/une salle différente) ou provisoire (p. ex. une bâche en plastique).

4

Communiquer sur les mesures d'assouplissement et de protection sur le lieu de travail

- Veiller à ce que les politiques en matière de congé maladie soient souples et conformes aux directives de santé publique et que les employés en soient informés.
- Discuter avec les entreprises qui fournissent des employés contractuels ou temporaires à votre entreprise de l'importance pour les employés malades de rester chez eux et les inciter à développer des politiques en matière de congé non punitives.
- Maintenir des politiques souples permettant aux employés de rester chez eux pour s'occuper d'un membre de leur famille malade. Les employeurs doivent savoir que le nombre d'employés devant rester à la maison pour s'occuper d'enfants malades ou d'autres membres de famille malades peut s'avérer plus élevé que d'habitude.

4 mesures de contrôle sur le lieu de travail que les employeurs doivent essayer de mettre en place du mieux qu'ils peuvent en fonction de leurs contraintes financières



Mesures de contrôle

Étapes

1

Sur le plan technique

Réduire l'exposition aux dangers sans se fier au comportement des employés. Il peut s'agir de la solution la plus rentable à mettre en œuvre.

- Installer des filtres à air à haute efficacité.
- Augmenter les taux de ventilation sur le lieu de travail.
- Installer des barrières physiques, telles que des pare-haleine en plastique transparent.
- Mettre en place un système de ventilation spécialisée à pression négative dans certains cadres, lorsque cela est possible.

2

Sur le plan administratif

Exiger une action de la part de l'employé ou de l'employeur. En règle générale, les mesures de contrôle administratives consistent à modifier la politique ou les procédures de travail afin de réduire ou de minimiser l'exposition à un danger.

- Fixer un nombre minimum et maximum d'employés devant être présents chaque jour sur le lieu de travail.
- Disposer les postes de travail de part et d'autre des lignes d'opération afin que les employés ne soient pas en face les uns des autres.
- Fournir au personnel des EPI tels que des masques faciaux, des filets à cheveux, des gants jetables, des combinaisons de travail propres et des chaussures de travail antidérapantes.
- Espacer les postes de travail, ce qui peut nécessiter une réduction de la vitesse des chaînes de production.
- Organiser le personnel en groupes de travail ou en équipes pour réduire les interactions.

3

Travail sûr

Inclure des procédures permettant un travail sûr et approprié et visant à réduire la durée, la fréquence ou l'intensité de l'exposition à un danger.

- Fournir des ressources et un cadre de travail qui favorisent la mise en œuvre des mesures d'hygiène personnelle, p. ex. en fournissant des mouchoirs en papier, des poubelles sans contact, du savon pour se laver les mains, du gel hydroalcoolique contenant au moins 60 % d'alcool, des désinfectants et des serviettes jetables afin que les employés puissent nettoyer leurs surfaces de travail.
- Exiger un lavage de mains régulier ou l'utilisation de gel hydroalcoolique. Les employés doivent toujours se laver les mains lorsqu'elles sont visiblement sales et après avoir retiré des équipements de protection individuelle (EPI).

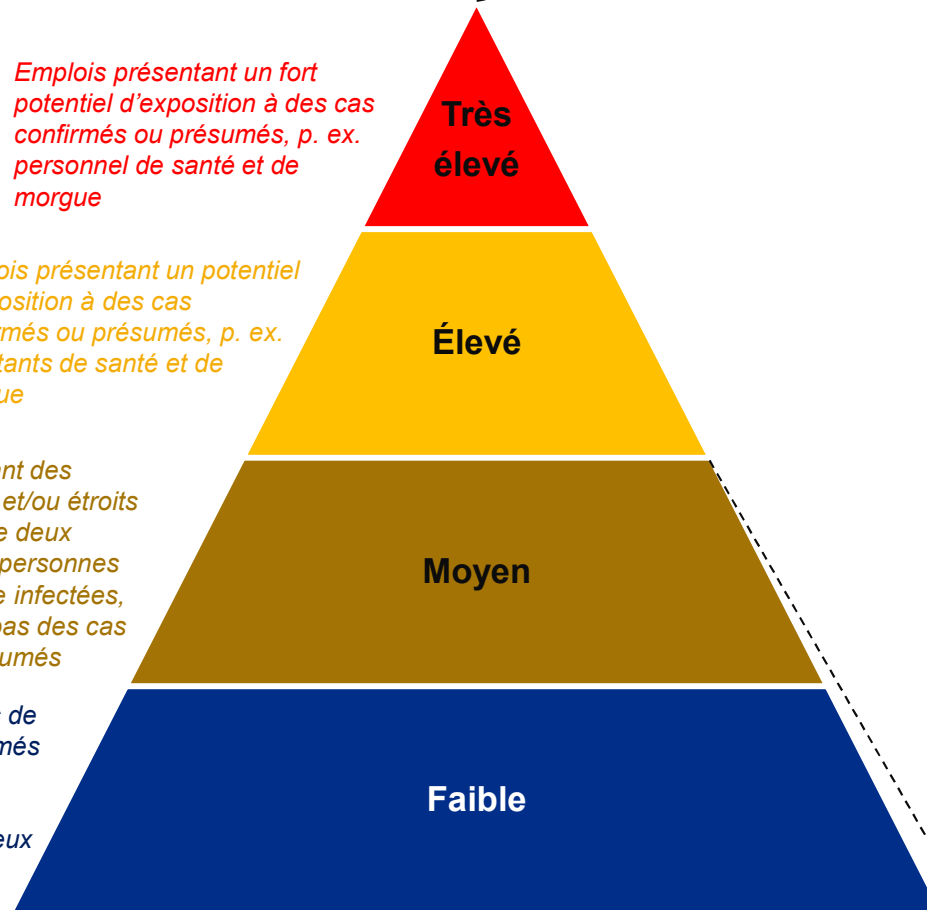
4

EPI

Prévenir certaines expositions, mais cela ne doit pas se substituer aux stratégies de prévention ci-dessus, ni réduire le nombre d'EPI mis à la disposition du personnel de santé.

- Choisir le type d'EPI et de masques non médicaux en fonction du danger auquel sont exposés les employés.
- Former les employés aux procédures appropriées en matière de port et de retrait des EPI.
- Gérer convenablement le retrait, le nettoyage, le stockage ou l'élimination des EPI, selon le cas, pour éviter la contamination de soi, des autres ou de l'environnement.
- Utiliser des appareils correctement ajustés et périodiquement réajustés, le cas échéant (p. ex. des respirateurs).
- Surveiller leur utilisation, leur entretien et leur remplacement, le cas échéant.

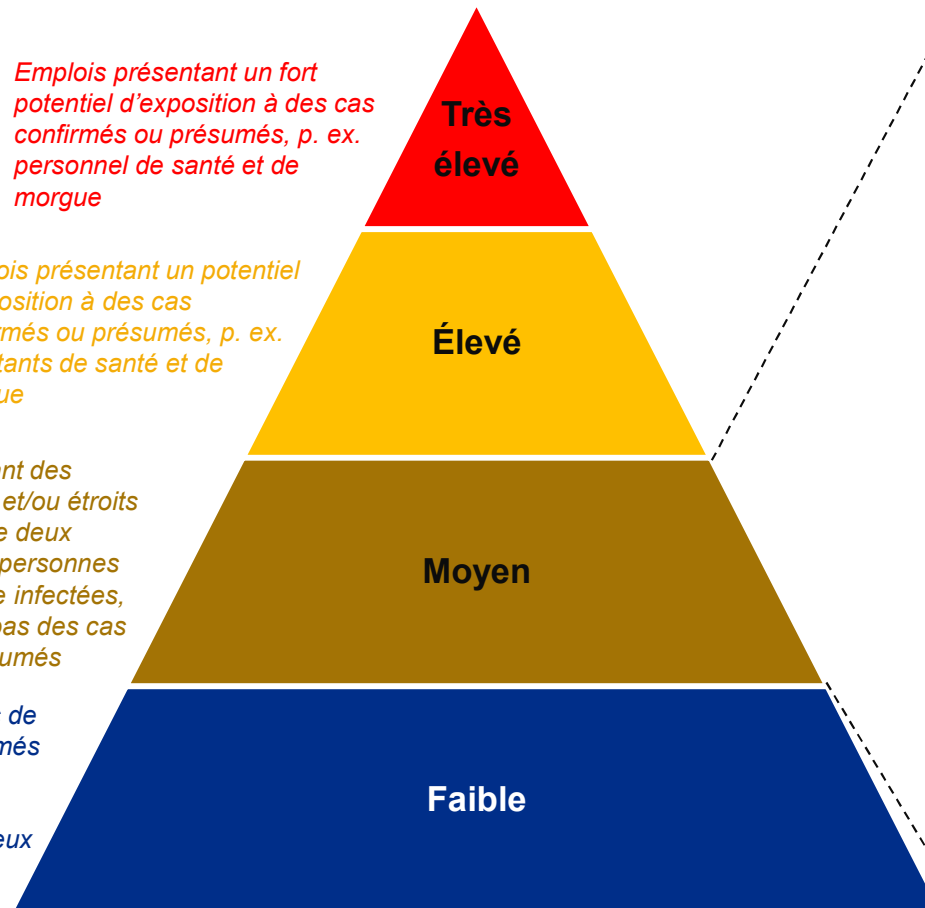
Directives préliminaires en matière de santé et de sécurité pour les professions à **risque très élevé** et **élevé**



Mesures à prendre en considération pour les professions à **risque très élevé** et **élevé**

- Veiller à ce que des systèmes de traitement de l'air appropriés soient installés et entretenus dans les établissements de santé.
- Les cas confirmés ou présumés doivent être placés dans une salle d'isolement des infections aéroportées, s'il y en a une présente sur les lieux.
- Utiliser des salles d'isolement lorsqu'il y en a sur les lieux pour effectuer des procédures génératrices d'aérosols sur des malades confirmés ou présumés de Covid-19.
- Élaborer et mettre en œuvre des politiques permettant de réduire l'exposition, telles que le regroupement des patients atteints de Covid-19 lorsque des salles individuelles ne sont pas disponibles.
- Fournir à tous les employés une formation spécifique à leur travail sur la prévention de la transmission du Covid-19, y compris une formation initiale et une formation de routine/de perfectionnement.
- S'assurer de la disponibilité d'un soutien psychologique et comportemental pour faire face au stress que subissent les employés.
- Fournir du gel hydroalcoolique contenant au moins 60 % d'alcool au personnel d'urgence et aux autres membres du personnel essentiel susceptibles d'être exposés au virus lors de leur travail en dehors des installations fixes afin qu'ils s'en servent pour se désinfecter.
- La plupart des employés à haut ou très haut risque d'exposition doivent probablement porter des gants, une blouse, une visière de protection ou des lunettes de protection, ainsi qu'un masque facial ou un respirateur, en fonction des tâches qu'ils assument et des risques auxquels ils sont exposés.

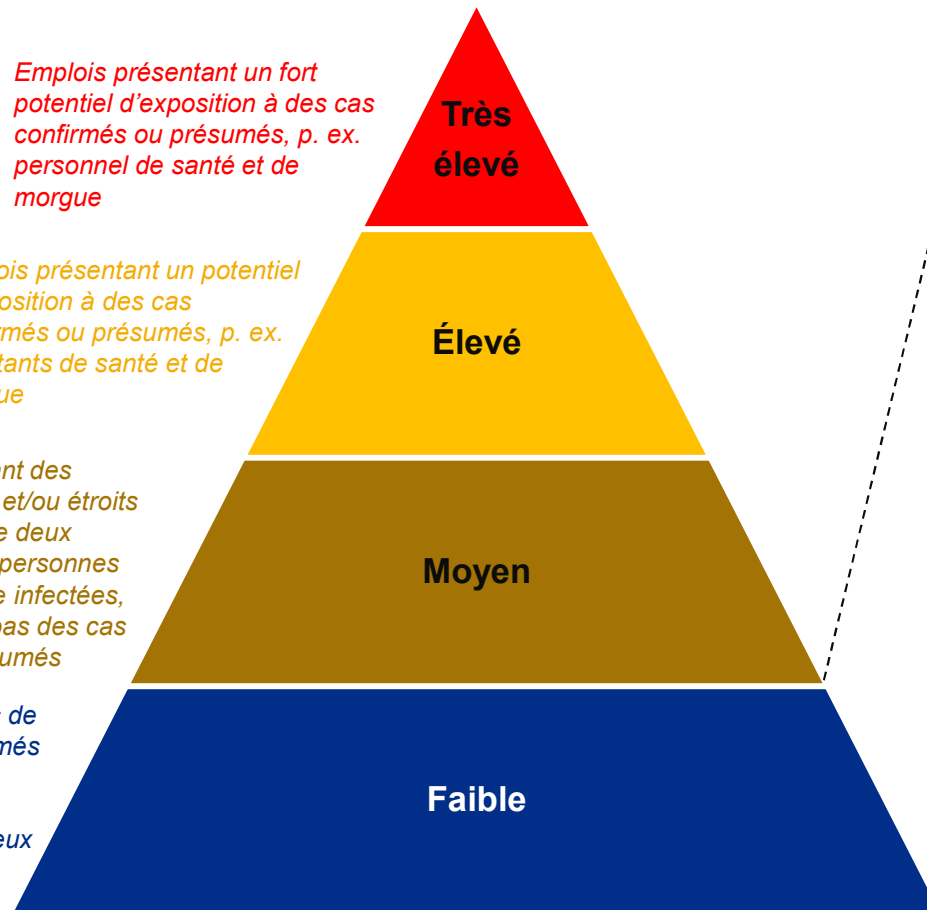
Directives préliminaires en matière de santé et de sécurité pour les professions à **risque moyen**



Mesures à prendre en considération pour les professions à **risque moyen**

- Installer des barrières physiques, telles que des pare-haleine en plastique transparent, lorsque cela est possible.
- Envisager d'offrir des masques faciaux à tous les employés, ou au moins à ceux d'entre eux qui sont malades, pour contenir leurs sécrétions respiratoires jusqu'à ce qu'ils puissent quitter le lieu de travail (c.-à-d. pour une évaluation/des soins médicaux ou pour rentrer chez eux). En cas de pénurie de masques, une visière de protection réutilisable désinfectée peut constituer une méthode de protection acceptable contre la transmission de gouttelettes.
- Envisager l'adoption de stratégies pour réduire au minimum les contacts directs (p. ex. en privilégiant la communication téléphonique).
- Communiquer sur la mise à la disposition des employés d'un dépistage médical ou d'autres ressources de santé (p. ex. un infirmier sur le lieu de travail, des services de télémédecine).
- Les employés présentant un risque d'exposition moyen peuvent devoir porter des gants, une blouse, un masque facial et/ou une visière de protection ou des lunettes de protection. Les ensembles d'EPI destinés aux employés de la catégorie à risque d'exposition moyen varient en fonction de la tâche, des résultats de l'évaluation des dangers par l'employeur et des types d'expositions présents sur le lieu de travail.
- Envisager de limiter le nombre d'employés présents sur le lieu de travail et de proposer des logements afin de réduire les temps de déplacement et l'utilisation des transports publics.

Directives préliminaires en matière de santé et de sécurité pour les professions à faible risque



Mesures à prendre en considération pour les professions à faible risque

- Les mesures de contrôle techniques supplémentaires ne sont pas recommandées pour les employés appartenant au groupe à faible risque d'exposition.
- Les employeurs doivent veiller à ce que les mesures de contrôle techniques éventuelles utilisées pour protéger les employés contre d'autres risques professionnels continuent à s'appliquer comme d'habitude.
- Surveiller les communications des autorités de santé publique concernant les recommandations pour lutter contre le Covid-19 et veiller à ce que les employés aient accès à ces informations. Consultez régulièrement le site Internet du Ministère de la Santé.
- Collaborer avec les employés pour sélectionner les moyens à utiliser pour communiquer de manière efficace les informations importantes relatives au Covid-19.
- Des EPI supplémentaires ne sont pas recommandés pour les employés appartenant au groupe à faible risque d'exposition. Les employés doivent continuer à utiliser les EPI éventuels qu'ils utiliseraient en temps normal pour d'autres tâches professionnelles.



Modèle d'évaluation des risques

- L'évaluation des risques est le processus qui consiste à identifier et à évaluer les risques sur les lieux de travail et à hiérarchiser les ressources afin de réduire ou d'éliminer les risques les plus importants.
- Ce modèle prend en compte la probabilité/pertinence et la gravité des répercussions du problème sur un lieu de travail. Les problèmes ayant obtenu le score le plus élevé sont les risques les plus importants et justifient la plus grande attention qui y sera accordée.

Registre des risques

- Des mesures de contrôle doivent être mises en place pour les problèmes ayant obtenu le score (risque) le plus élevé et les employeurs doivent réévaluer les risques afin de déterminer si le risque a été réduit, c.-à-d. qu'il y a eu une réduction du nombre (de risques) associé au problème spécifique.
- Les mesures de contrôle pourraient prendre les formes suivantes : fourniture de désinfectants et d'EPI ; distanciation sociale ; changements d'équipes par voie électronique ; installation de barrières aux interfaces ; mise en œuvre de différents modèles d'équipes ; personnel travaillant selon des modèles d'équipes différents.
- L'évaluation des risques doit être consignée dans un registre pour faciliter la mise en œuvre et la gestion des mesures de contrôle et de suivi.

	Très peu probable	Peu probable	Possible	Probable	Très probable
	1	2	3	4	5
1 - Négligeable	1	2	3	4	5
2 - Mineur	2	4	6	8	10
3 - Modéré	3	6	9	12	15
4 - Majeur	4	8	12	16	20
Gravité 5 - Extrême	5	10	15	20	25

Risque	P	G	Score	Mesures de contrôle	P	G	Score	Responsabilité	Surveillance
Fermeture en raison de la présence de l'épidémie chez le personnel	5	5	25	Faire part des risques à tout le personnel ; Informer le personnel de la nécessité de rester à la maison s'il présente des symptômes ou s'il est en contact avec des personnes présentant des symptômes ; Encourager le respect des mesures de distanciation sociale ; Fournir des désinfectants et des EPI (gants/masques/lunettes de protection) ; Échelonner le séjour des employés à la cantine pendant la pause ; Intercaler le passage d'une équipe à l'autre d'une pause de 15 minutes ; Désinfecter les équipements/espaces communs.	3	5	15	Tout le personnel, installations	Directeur général ; Superviseurs d'équipes
P = Probabilité G = Gravité									

Choisir les mesures de contrôle les plus efficaces pour le lieu de travail



1

La première étape consiste à essayer d'éliminer le risque. Si cette élimination n'est pas raisonnablement faisable, ce risque est réduit dans la mesure où cela est raisonnablement possible.

2

Lorsque la hiérarchie de mesures de contrôle est utilisée pour réduire au minimum un risque, prendre une ou plusieurs des mesures suivantes qui sont les plus appropriées et les plus efficaces, en tenant compte de la nature du risque :

- remplacer le risque par une activité ou une substance à moindre risque ;
- isoler le danger/empêcher les gens d'entrer en contact avec celui-ci ;
- appliquer des mesures de contrôle techniques.

3

Si un risque subsiste après l'application de ces mesures de contrôle de niveau supérieur, il convient de le réduire au minimum en mettant en place des mesures de contrôle administratives.

4

Enfin, si un risque subsiste, le réduire au minimum en garantissant la fourniture et l'utilisation d'EPI appropriés.

Comment faire face aux risques sur le lieu de travail ?

La plus efficace

Élimination



Réduction au minimum

Remplacement (total ou partiel) et/ou

Isolement/prévention des contacts et/ou

Mesures de contrôle techniques



SI LE RISQUE SUBSISTE

Mesures de contrôle administratives



SI LE RISQUE SUBSISTE TOUJOURS

Équipements de protection individuelle (EPI)

La moins efficace